Image not found or type unknown

Plainte de la caf apres remise gracieuse

Par **patrick71100**, le **11/09/2016** à **16:30**

Bonjour,
la caf a effectué un contrôle chez moi le 4 janvier 2015: une perquisition de la police n'aurait pas été moins pire à vivre.
Il me soupconnait d'être en concubinage, enfin, ils ont cherché et rien, en fouillant mes comptes ils ont vu je n'avais pas déclaré ma pension d'invalidité de 136 euros,ceci étant obligatoire car je touche le RSA.
Quelques jours plus tard: courrier: vous êtes un fraudeur et vous devez rembourser 900 euros d'apl et 3642 de trop perçu de RSA.(24 x 136 euros, 24 car j'ai été deux ans au RSA)
J' envoi un mail à la caf et leur demande comment je dois déclarer ma pension invalidité 1 degré: réponse: attendez nous vous répondrons votre dossier va être traité !
pour une réponse c'est une superbe raison: continuer à frauder on va vous aidez!!!
Je déclare quand meme ma pension dans " autres revenus" et je fait une demande de remise gracieuse.
La CAF et le conseil général m'accorde une remise de 900 euros d'APL et 0 euros sur RSA.
Septembre 2016 soit (18 mois apres) convocation par la police pour plainte de la CAF !!!!!
Alors que j'ai remboursé plus de 1800 euros sur 3640.
Je ne comprend vraiment pas le raisonnement de nos tetes, comme si deja etre au rsa n'etait pas assez dur, ahhh petite précision : je retravaille depuis 16 mois : je gagne 520 euros par moi ...alors travail ou RSA !!
Qui peut me dire que penser de tout ceci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés